



NOTICE AUX MEMBRES CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Le ROYAL WELLINGTON TENNIS ET HOCKEY CLUB asbl, situé avenue d'Hougoumont 14, 1180 Bruxelles, Belgique, et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0411.012.160, (ci-après le « WELLINGTON ») agissant en tant que responsable du traitement, traite et utilise des données personnelles relatives à ses membres dans les sections tennis et hockey (ci-après, collectivement dénommés les « Membres »), et ce conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement Européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 dénommé le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après, dénommé le « RGPD »).

Cette notice concernant la protection de la vie privée vise à expliquer pourquoi et comment le WELLINGTON collecte des données personnelles sur ses Membres (ci-après, dénommées les « Données des Membres »), comment il les protège et combien de temps cette information est conservée.

1 Pourquoi le WELLINGTON traite des Données de Membres ?

Le WELLINGTON conserve et traite des Données de Membres, sous forme électronique ou non, à des fins administratives, marketing et sportives, plus particulièrement à la lumière des activités non-exhaustives suivantes: traiter et répondre à toute communication, demande ou requête que les Membres soumettent au WELLINGTON (y compris via le site internet) ou suite à un premier contact du WELLINGTON, traiter des informations relatives à l'affiliation (effective ou potentielle) aux activités du WELLINGTON et envoyer des appels de cotisation aux Membres, fournir aux Membres des lettres d'informations et autre communications marketing et sportives, améliorer les services du WELLINGTON et résoudre les conflits.

2 Quels sont les fondements juridiques du traitement des Données des Membres ?

Les Données des Membres sont traitées sur la base de l'un ou plusieurs des fondements juridiques suivants :

- En vue de la conclusion et de la gestion de l'affiliation d'un Membre, y compris l'appel à cotisations,
- Afin de se conformer aux obligations légales applicables au WELLINGTON (par ex. pour la remise d'attestations fiscales, etc.),
- Dans le cadre des intérêts légitimes du WELLINGTON et/ou d'une partie tierce mais qui, de l'avis du WELLINGTON, bénéficie également aux Membres, tels que, mais sans y être limité, l'envoi de messages personnalisés pour promouvoir des activités, produits et/ou services, l'établissement de statistiques relatives aux activités du club et ses membres, la gestion d'un annuaire destiné aux Membres et/ou de tout autre système informatique permettant la bonne gestion des activités de hockey et de tennis, et la surveillance vidéo des terrains et bâtiments,



- Le consentement du Membre concerné (par ex. pour répondre à une enquête de satisfaction). Le Membre concerné peut retirer son consentement à tout moment, étant compris qu'un tel retrait n'affectera pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait sur la base de ce consentement.

3 Quelles sont les catégories de Données des Membres traitées ?

Les Données des Membres sont toutes les informations personnelles concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

Pour les finalités précitées, le traitement de données personnelles peut inclure les catégories suivantes :

- Données d'identification personnelle, comme le nom et l'adresse,
- Données d'identification électronique, comme l'adresse e-mail et le numéro de téléphone,
- Détails personnels, comme la date de naissance, la langue, la nationalité et le genre,
- Participations à des événements (y compris des membres de la famille, le cas échéant) et à des activités sportives,
- Photos et images vidéo (y compris des membres de la famille, le cas échéant). A cet égard, et sauf objection de la part du Membre concerné, les photos prises dans le cadre des activités du WELLINGTON peuvent être réutilisées à des fins de communication et de promotion des activités du club (Well News, site Internet, etc...).
- Données résultant d'enquêtes réalisées par, ou pour, le WELLINGTON.

4 D'où viennent les Données des Membres ?

Quand un Membre contacte le WELLINGTON, les données initiales proviennent en général du Membre lui-même. Le WELLINGTON peut aussi contacter un Membre à des fins d'affiliation quand les données initiales n'ont pas été obtenues de ce membre mais bien d'autres personnes qui ont transmis au WELLINGTON ses coordonnées. Dans le cadre de sa relation avec le WELLINGTON, le Membre concerné fournira des informations complémentaires (par ex. les informations nécessaires à une affiliation renouvelée ou à une participation à un tournoi interclubs). Si le Membre ne fournit pas au WELLINGTON les informations qui sont contractuellement requises pour son affiliation, le WELLINGTON peut décider de ne pas accepter cette affiliation, voire de la résilier. Egalement, si le Membre ne fournit pas d'autres informations, il peut ne pas bénéficier des avantages qui y sont liés. Par exemple, si un Membre ne souhaite pas partager avec le WELLINGTON son adresse e-mail, il ne recevra aucune des lettres d'informations électroniques du WELLINGTON.

Le WELLINGTON peut également recevoir des données relatives à un Membre de la part d'autres membres, de partenaires comme l'ARBH ou, plus généralement, d'autres personnes avec lesquelles le Membre est amené à échanger ces données dans le cadre des activités du club.



5 Qui a accès aux Données des Membres ?

Pour les finalités précitées, les données personnelles peuvent être divulguées à, et même éventuellement traitées par :

- Les individus eux-mêmes,
- Le personnel du WELLINGTON qui a un besoin de connaître les informations personnelles en jeu,
- Les autorités publiques dans les cas visés par la loi,
- Les prestataires de services du WELLINGTON, à l'instar du support IT, et les autres intervenants dans le cadre des activités du WELLINGTON qui ont un besoin de connaître ces informations, à l'instar de l'ARBH, la LFH, l'AFT et la LHF.

6 Les Données de Membres sont-elles transférées en dehors de leur pays de résidence ?

En général, ces données sont conservées en Belgique mais il se peut que nous transférions certaines informations concernant les Membres, à l'étranger mais toujours en lien avec la gestion de l'activité sportive du club. S'il s'agit d'un transfert de données en-dehors de l'Union Européenne, le WELLINGTON aura mis en place des garanties appropriées en ligne avec le RGPD.

7 Combien de temps les Données des Membres sont-elles conservées ?

Les Données des Membres ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux finalités précitées. Typiquement, et sous réserve de ce qui serait autrement prévu pour certaines données à l'instar des images provenant des caméras de surveillance, les Données des Membres seront conservées durant la durée de l'affiliation ainsi qu'après la fin de cette affiliation tant que le WELLINGTON peut avoir une responsabilité légale pour laquelle l'utilisation de Données des Membres peut être pertinente, tenant compte des délais de prescription applicables et des obligations légales de conservation.

8 Comment les Données des Membres sont-elles protégées ?

Le WELLINGTON déploie ses meilleurs efforts pour conserver et protéger les Données des Membres contre la perte, la divulgation ou l'accès non-autorisé(e).

9 Quels sont les droits des individus et qui peuvent-ils contacter ?

Les individus dont des informations personnelles sont collectées et traitées comme des Données des Membres ont, à tout moment et à condition qu'ils fournissent une preuve suffisante de leur identité, le droit de contacter le WELLINGTON, s'ils souhaitent :

- Accéder, rectifier ou effacer leurs données personnelles,
- Restreindre ou s'opposer au traitement de leurs données personnelles (par ex. à des fins de marketing direct),



- Recevoir les données qu'ils ont fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine et les transmettre à un autre responsable de traitement s'ils le souhaitent, quand elles ont été traitées sur la base de leur consentement et/ou de l'exécution du contrat,
- Recevoir des informations complémentaires sur les garanties en cas de transferts internationaux de données,
- Introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de Protection des Données ou d'une autre autorité de contrôle de l'UE, s'ils estiment que le WELLINGTON n'a pas agi conformément aux réglementations sur la protection des données applicables.

La personne de contact au sein du WELLINGTON pour toutes informations complémentaires concernant ces droits est :

Yves de SIVERS, Secrétaire général, 0474/75.76.07 – yves@royalwellington.be

10 Modifications

Le WELLINGTON est susceptible de modifier cette notice concernant la protection de la vie privée à tout moment quand cela est nécessaire, notamment pour se conformer avec les changements dans la réglementation ou les exigences introduites par les autorités de protection des données.